



CANDIDATURE : Ludothécaire - [Session 2025/2026]

45 jours 351 heures

Programme de formation

Public visé

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en reconversion professionnelle
- Porteurs de projet

Pré-requis

- Certification ou diplôme de Niveau 4 (Bac ou équivalent) et connaissance des métiers du jeu et du jouet (expériences professionnelles, bénévoles, animateurs jeu)
- OU
- Expérience professionnelle de 1 an minimum dans les métiers du jeu et du jouet

Objectifs pédagogiques

- Concevoir et animer des temps de jeu auprès de tous les publics
- Gérer un fonds de jeux et jouets
- Créer et gérer un lieu de jeu

Description / Contenu

Le-la ludothécaire est un-e spécialiste des jeux et des jouets. Ils sont pour lui-elle un moyen de mettre en œuvre un projet social, éducatif et culturel auprès d'un public varié.

L'expertise acquise lui permet de créer et gérer un lieu de jeu (ludothèques, espaces de jeu, bars à jeux) et de valoriser la culture ludique sur un territoire en proposant des animations, du prêt de jeux et du conseil.

Il-elle a aussi pour mission d'accompagner les professionnels des domaines éducatifs, du soin, de l'animation et de la culture pour l'intégration du jeu dans leurs projets.

La conception d'animations auprès de tous les publics :

UNITÉ DE FORMATION 1 : L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE JEU – LE CHOIX DES JEUX - LA POSTURE PROFESSIONNELLE

- UF1 - Module 1 : Le cadre ludique
- UF1 - Module 2 : Le jeu d'exercice





- UF1 - Module 3 : Le jeu symbolique
- UF1 - Module 4 : Le jeu d'assemblage
- UF1 - Module 5 : Le jeu de règles

UNITÉ DE FORMATION 2 : LE JEU COMME SUPPORT DE MÉDIATION AVEC TOUT PUBLIC - RELATIONS AVEC LES AUTRES MILIEUX PROFESSIONNELS

- UF2 - Module 1 : Le jeu chez l'enfant de moins de 3 ans – Jeu et assistants maternels
- UF2 - Module 2 : Le jeu chez l'enfant de 3 à 11 ans : L'utilisation du jeu en temps scolaire et périscolaire
- UF2 - Module 3 : Le jeu en famille – Le soutien à la parentalité
- UF2 - Module 4 : Je jeu et les adolescents
- UF2 - Module 5 : Le jeu pour les personnes en situation de handicap
- UF2 - Module 6 : Jeu et personnes âgées
- UF2 - Module 7 : Jeu et maladie d'Alzheimer
- UF2 - Module 8 : Créer un évènementiel
- UF2 - Module 9 : L'utilisation du jeu en bibliothèques, médiathèques

La gestion d'un fonds de jeux et jouets

UNITÉ DE FORMATION 1 : CLASSEMENT ET CLASSIFICATION DES OBJETS LUDIQUES

- UF1 - Module 1 : Les différents types de jeu au regard des compétences des joueurs
- UF1 - Module 2 : Classer les objets ludiques avec le COL ou la facette A du système ESAR
- UF1 - Module 3 : Le système ESAR : outil de classification des objets ludiques
- UF1 - Module 4 : Techniques de ludothéconomie : le catalogage des jeux et jouets

UNITÉ DE FORMATION 2 : LUDOTHECONOMIE – GESTION D'UN FONDS DE JEUX ET JOUETS

- UF2 - Module 1 : Les fichiers : les adhérents, les objets
- UF2 - Module 2 : Les réseaux d'achats et de distribution
- UF2 - Module 3 : L'entretien d'un fonds de jeux et jouets
- UF2 - Module 4 : les logiciels de gestion
- UF2 - Module 5 : Normes jeux et jouets

La création et la gestion d'un lieu de jeu

UNITÉ DE FORMATION 1 : CONNAISSANCE ET INTÉRÊT DU JEU

- UF1 - Module 1 : Histoire de la pensée du jeu
- UF1 - Module 2 : Les définitions du jeu
- UF1 - Module 3 : Les finalités culturelles éducative, sociales et thérapeutiques du jeu
- UF1 - Module 4 : Histoire du jeu et jouet : de l'antiquité nos jours
- UF1 - Module 5 : Les valeurs de l'objet jouet





UNITÉ DE FORMATION 2 : LES LIEUX DE JEU - LES CONTEXTES - LES OBJECTIFS - GESTION - ORGANISATION - LES FINANCEMENTS

- UF2 - Module 1 : Les ludothèques : histoire, évolution et état des lieux
- UF2 - Module 2 : Les ludothèques : définition, les objectifs, les publics, les différents services
- UF2 – Module 3 : Normes et sécurité des lieux de jeu
- UF2 – Module 4 : Les projets, le montage des dossiers, la communication
- UF2 - Module 5 : Le montage financier, les relations aux institutions et les budgets
- UF2 - Module 6 : La gestion d'équipe (bénévoles et salariés)

Modalités pédagogiques

- Manipulation et analyse de jeux et jouets
- Découvertes d'objets ludiques
- Ateliers en sous-groupes
- Cas pratiques
- Échanges entre participants
- Apports théoriques et pratiques
- Supports vidéo
- Temps de jeu

Moyens et supports pédagogiques

Des ressources seront envoyées à chaque participant à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation et de suivi

Le titre de Ludothécaire s'obtient par la validation de chacun des blocs de compétences * et par 2 autres modalités de validation visant principalement à attester la capacité du candidat à mobiliser de manière coordonnée les compétences des différents blocs :

- La rédaction et la soutenance d'un projet d'action professionnelle faisant suite à un stage de 280 heures dans un lieu de jeu
- La création d'un support ludique et sa présentation à l'orale

* [Règlement de validation de la certification Ludothécaire](#)

